



La Voix des C.F.C.



Bulletin des salariés FT en congé fin de carrière OCTOBRE 2009

EDITO

La CGC et les jetons de présence

Sur les documents comptables fournis par France Télécom, la CGC constate que les sommes sont versées sur le compte de l'administrateur CFDT et pour les autres élus sur le compte de leur organisation syndicale.

Comme la CGC n'a pas accès à la comptabilité de la CFDT, elle en déduit que les sommes restent dans la poche de l'administrateur. C'est ce que l'on appelle un raisonnement biaisé, et ainsi on sème la suspicion. Calomniez, calomniez, il en reste toujours quelque chose.

A vous de juger ces méthodes... et de faire le bon choix pour le siège cadre jusqu'alors détenu par la CFDT.

Vie de l'entreprise :

Groupe FT : jeudi 22 octobre, choisissons nos représentants au Conseil d'Administration

Les salariés doivent désigner leurs trois représentants au CA dont un au titre du collège cadre.

Nous entendons beaucoup plus parler des CE qui débattent des multiples réorganisations et des DP qui vous assistent dans vos réclamations que des représentants des salariés au Conseil d'Administration. Intervenir dans l'instance qui débat des grandes orientations stratégiques est pourtant fondamental.

Mais, pour la CFDT, il est essentiel de pouvoir faire entendre la voix des salariés dès l'élaboration des grandes orientations de l'entreprise, car elles ont forcément un impact fort sur la vie des salariés. L'histoire de France Télécom ces dernières années nous le montre et ces derniers mois de façon fort douloureuse avec les suicides que nous déplorons tous.

Au CA - comme elle le fait en CE et avec les DP- la CFDT, sans démagogie ni mensonge, continuera de proposer, de négocier, de contester aussi, afin d'obtenir des résultats qui permettent de pérenniser l'entreprise et de préserver l'emploi et les conditions de travail.

Aux élections CE et DP vous avez soutenu et fait progresser la CFDT, ce choix doit être confirmé et amplifié grâce à vos votes au CA.

Le slogan CFDT dit « inventons demain », c'est vrai que nous CFC, nous ne sommes pas toujours concernés par demain dans l'entreprise... mais par respect et soutien à nos collègues nous avons le **devoir** de voter pour leur avenir.

**Le 22 octobre 2009
avec la CFDT
INVENTONS DEMAIN**

DERNIERE MINUTE :

La DRH vient de confirmer à la CFDT que les primes de départ en retraite des CFC ne sont pas impactées dans leur modalités par la réforme sur la mise en retraite d'office.

Voir [courriers CFDT et réponse FT](#) :

<http://www.cfdt-ftorange.fr/Calcul-de-l-indemnite-de-depart.html>



Retraite des ACO en CFC

La procédure de mise à la retraite d'office va être supprimée à partir du 1^{er} Janvier 2010.

En conséquence, la CFDT a demandé à Mr Barberot, DRH-FT, de confirmer que les conditions de mise à la retraite des personnels contractuels en CFC, en vigueur dans les accords CFC avant le 31 Décembre 2006, n'étaient pas affectées par cette mesure, en particulier au niveau du traitement fiscal et social de l'indemnité de mise retraite.

La vigilance est de rigueur en ces temps troublés ! Nous vous tiendrons informés via le site <http://www.cfdt-ftorange.fr/-Mes-droits>

Retraite des mères de famille :

Nous avons pris acte des déclarations de Mr Darcos, confirmant que les mères de famille sous contrat de droit privé devraient pouvoir continuer à bénéficier des bonifications de trimestres dans le calcul de leur retraite. Restons vigilants cependant sur les « ajustements » qui pourraient être faits dans le proche futur et qui pourraient pénaliser les femmes de façon générale, y compris certaines d'entre nous en CFC.



*Avec la
CFDT les
Activités
Sociales et
Culturelles
c'est la
solidarité
pour tous
et un droit
pour
chacun !
Cela reste
d'actualité
plus que
jamais*



Les vacances c'est toujours : où je veux et quand je veux...

Depuis le 24 août il n'est plus possible de déposer une nouvelle demande d'aide aux vacances, remboursement sur factures ou un plan d'épargne de chèques vacances, par contre toutes les demandes déposées avant cette date seront honorées : pourquoi ??

Un audit sur les activités sociales et culturelles ASC du CCUES vient de mettre en lumière des dysfonctionnements et une forte augmentation de commandes en 2009 (+40% cette année).

Il a été constaté un dérapage budgétaire en 2 mois car contrairement à 2008 les commandes n'ont pas baissé en juillet et août pour les aides vacances et les chèques vacances.

53% des salariés soit 40000 (sur 750000 ayant validé leur compte) auront bénéficié d'une aide vacances en 2009.

Cela s'élève à plus de 50 000 (66%) lorsque l'on prend en considération l'ensemble des prestations gérées au niveau national par le CCUES (billetterie, garde d'enfants, vacances des enfants, prestations d'aide sociale).

La CFDT et ses élus ont été moteurs dans l'élaboration de vraies prestations ; quand on voit les résultats on ne peut que se féliciter d'avoir mis en place une aide qui correspond aux attentes des salariés, nous assumons et continuons à défendre que **les vacances c'est où je veux quand je veux.**

La CFDT a très fortement contribué à la construction de cette offre vacances qui existe enfin et satisfait nos collègues de par sa richesse et sa variété. Nous n'avons pas à culpabiliser sur le déficit constaté.



Pour mieux comprendre

Le CCUES est composé de 25 élus dont 5 CFDT

Les élus votent les aides et les prestations, c'est le bureau (secrétaire CGT, sec adjoint CFE CGC, trésorier SUD, trésorier adjoint CGT) qui est chargé de leurs applications.

C'est au bureau et notamment au trésorier d'alerter les élus en cas de dépassement budgétaire ou de risque identifié, **rien n'a été fait** car le bureau ne s'est pas doté d'un tableau de bord, la CFDT l'avait demandé fin 2007, la demande a été rejetée par la CGT et SUD.

Il n'y a **jamais eu d'alerte** de la part du bureau du CCUES aux élus.

Fin octobre 2008 avec les premières estimations des consommations la CFDT avait proposé **soit** une aide vacances **soit** les chèques vacances, cette proposition n'a pas été retenue ! sans doute la proximité des élections ???

La CFDT réaffirme sa volonté d'empêcher les cumuls, il nous paraît abusif de pouvoir cumuler l'aide vacances adultes, les chèques vacances, et parfois des aides complémentaires vacances apportées par les CE.

